

# DÉCODEUR

## SPÉCIAL PFAS

LE TEMPS D'AGIR

Mars 2025  
**#6**

### EDITO PFAS : A L'HEURE DU CARNAVAL, FAISONS TOMBER LES MASQUES

« La contamination par les PFAS est le problème de pollution le plus grave jamais rencontré », alertait un groupe d'experts indépendants dans une tribune au Monde le 17 janvier 2025. Notre commune est touchée de plein fouet par cette pollution qui contamine nos sols, nos potagers, l'eau de nos puits et la terre de nos écoles. **NOTRE SANTÉ EST EN JEU.**

Sous pression, M. Moroge affiche tardivement une opposition de façade. Plutôt qu'agir, il instrumentalise le sujet et s'attribue des actions qu'il n'a jamais menées. Le dernier Traits d'Union titre : « La Ville contre les PFAS ». **BEAUCOUP D'ANNONCES, PEU D'ACTIONS.** Une mobilisation à géométrie variable, où l'affichage prime sur les résultats. En politique, n'est-ce pas l'essentiel ?

Pendant que M. Moroge se met en scène, **LA MÉTROPOLE DE LYON AGIT** : études sur l'eau, l'air et les sols (première collectivité à mesurer les PFAS dans l'air), programme scientifique (PERLE) avec de nombreux partenaires sur la dissémination dans l'environnement (étude MATISSE), sur la contamination humaine (études PERFAO et OPAL), et sur leurs effets sanitaires (étude ASTEROPA). Elle met en oeuvre un plan d'action **CHIFFRÉ A 20 M€** pour assurer la conformité de l'eau potable des communes impactées, et obtient en justice une expertise indépendante visant à démontrer la responsabilité des entreprises Arkema et Daikin et appliquer le principe pollueur-payeur.

Mais au niveau européen, les députés LR avec le PPE **AFFAIBLISSENT LA RÉGLEMENTATION** sur les substances chimiques (REACH) pour protéger l'industrie. En France, nous nous sommes réjouis de l'adoption de la loi, **PORTÉE PAR LE DÉPUTÉ ÉCOLOGISTE** Nicolas Thierry. Amoindrie lors de son premier passage à l'Assemblée, elle a finalement été adoptée le 20 février ! Les **DÉPUTÉS LR**, eux, se sont distingués par leur absence ou leur abstention. Cette loi reste malgré tout insuffisante : elle interdit les PFAS dans les textiles et cosmétiques, sans limiter leur production à Pierre-Bénite. Pendant que les rejets continuent, le discours officiel reste le même : « Tout est sous contrôle »...

Alors que d'autres prennent leurs responsabilités, M. Moroge préfère se mettre en scène. Son parti protège les pollueurs et freine toute avancée législative. **LE COMBAT CONTINUE !** Ce qu'il reste à faire, et ce pour quoi nous nous mobilisons :

- ▶ **LOCALEMENT** : demander l'implication de l'Etat dans le financement de l'étude PERLE sur la bio-imprégnation, obtenir une étude épidémiologique de l'ARS, et créer une filière de soin et de prévention spécifique aux PFAS.
- ▶ **NATIONALEMENT ET EN EUROPE** : interdire tous les PFAS, organiser un débat public sur leurs usages, avancer sur la dépollution aux frais des pollueurs et trouver des solutions d'incinération des PFAS et de traitement des déchets de filtration.



411 J'aime

fbxellamy Déplacement de trois jours dans le Rhône, sur les enjeux d'industrie et d'énergie déterminants pour notre avenir. L'occasion de mesurer le potentiel exceptionnel de notre pays et de ses entreprises, s'il se libère des freins qui lui sont imposés depuis trop longtemps. Avec Jérôme Moroge, visite de l'usine Arkema, fleuron français de la chimie, pour

Tandis que M. Moroge se réinvente en chevalier blanc de la lutte contre les PFAS, on retrouve sa trace aux côtés du député européen LR M. Bellamy lors d'une visite chez Arkema, plaidant pour "**LIBÉRER LES FREINS**" pesant sur les entreprises. En clair : **ALLÉGER LES NORMES ENVIRONNEMENTALES.**

Des contraintes visiblement si lourdes qu'Arkema a pu polluer sans entrave pendant 50 ans !

**ABONNEZ VOUS  
AU DÉCODEUR  
ET RETROUVEZ  
TOUS LES  
NUMÉROS ▶**

[https://letempsdagir.fr/  
decodeur](https://letempsdagir.fr/decodeur)



## REJOIGNEZ L'ACTION JURIDIQUE !



Lancée contre la pollution aux PFAS au sud de Lyon, portée par Notre Affaire à Tous, le cabinet Kaizen Avocat et le collectif PFAS contre terre. Objectif : obtenir réparation pour les 220 000 habitants exposés à ces polluants éternels. **POURQUOI C'EST ESSENTIEL :**

- ▶ Un contrepoids citoyen pour faire primer santé et environnement sur les profits.
- ▶ Obliger les responsables à rendre des comptes.
- ▶ Agir avant la prescription des faits.
- ▶ Une justice accessible grâce à l'action collective, avec un objectif de 500 d'ici mai 2025 !

**INTÉRESSÉS ? RV SUR :** <https://kzn-avocatenvironnement.fr/action-juridique-pfas/>

## LA (VRAIE) ACTUALITÉ PFAS DE LA MAIRIE

**JUN 2020** : M. Moroge, alors maire de Pierre-Bénite, découvre l'article de Libération sur la pollution aux PFAS. L'article pointe en particulier les industriels Arkema et Daikin. Stupeur !

**MARS 2021** : L'alerte sur la pollution est lancée, mais cela ne l'empêche pas de signer, imperturbable, le permis de construire pour l'extension de l'usine Daikin.

**PRINTEMPS 2022** : L'émission «Vert de rage» dévoile une pollution massive de l'eau et des sols, pointant des rejets pendant plusieurs années dans le Rhône de l'usine Arkema.

**MAI 2022** : Coup d'éclat ! M. Moroge dépose plainte contre X, aux côtés de 40 autres collectivités. Une initiative... et puis plus rien.

**MAI 2022** : L'affaire s'emballe. Le jardin de Maguy qui fournit les cantines scolaires en légumes ferme, ainsi que le stade du Brotillon.

**FIN MAI 2022** : Réouverture du stade. Problème réglé ?

**2023** : L'ANSES publie des chiffres alarmants : des niveaux record de PFAS autour du site industriel Arkema et du stade du Brotillon...

**MARS 2024** : M. Moroge rassure sur les Jardins de Maguy: «lorsqu'ils sont arrosés avec de l'eau potable, les légumes produits sont sains». Le même courrier laisse entendre que son activité reste arrêtée sur recommandation préfectorale. Cherchez l'erreur.

**MAI 2024** : Tout en critiquant les études de la Métropole, M. Moroge annonce 1000 prises de sang pour une « étude épidémiologique rapide »... qui ne verront jamais le jour. Un coup de com' bien rodé.

**MAI 2024** : En réunion publique, M. Moroge s'improvise épidémiologiste et tient « à rassurer la population sur la prévalence des tumeurs et autres maladies sur la commune, qui n'est pas supérieure par rapport à la moyenne régionale ». Pourtant, le Diagnostic Local de Santé 2023, qu'il a lui-même commandé, révèle à Pierre-Bénite des taux de diabète et d'hospitalisation pour maladies cardio-vasculaires, digestives, endocriniennes et respiratoires plus élevés. Ne l'aurait-il pas lu ?

**MAI 2024** : Alors que le scandale s'aggrave, l'extension de Daikin devient soudain un problème aux yeux de M. Moroge, qui tente d'en rejeter la responsabilité sur l'État. Bien tenté, mais la préfète Buccio le recadre aussitôt : le projet a été discuté 12 fois en comité de suivi, sans qu'il n'émette la moindre critique.

**FÉVRIER 2025** : M. Moroge s'attribue le combat mené par Notre Affaire à Tous, PFAS contre terre et Kaizen Avocat. Sa contribution se limitera à relayer l'action en justice dans le Traits d'Union, sans même orthographier correctement le nom du cabinet d'avocats. Un engagement de façade, fidèle à sa gestion du dossier.



Le 26 mai 2024, une marche festive a réuni citoyens et organisations écologistes contre les PFAS. Malgré sa neutralité, de nombreux élus de gauche étaient présents. M. Moroge et notre député, eux, BRILLAIENT PAR LEUR ABSENCE ET LEUR SILENCE.

## ... PENDANT CE TEMPS, LA MÉTROPOLE AGIT !

**MAI 2022** : La Métropole prend connaissance du documentaire «Vert de Rage», et alerte le Gouvernement et le Préfet, responsable du contrôle des rejets industriels au milieu naturel.

**ÉTÉ 2022** : Elle multiplie les analyses et le suivi de la pollution aux PFAS dans l'eau, elle engage des recherches sur la contamination dans les sols et l'air, et lance un plan d'action pour rétablir la conformité de l'eau potable dans les communes impactées.

**AUTOMNE 2022** : Elle lance le «Plan micropolluants» accompagnant les industriels dans la transformation de leurs process (substitution des PFAS, réduction à la source et traitements adaptés).

**MARS 2023** : Elle s'associe à l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer, au Cancéropôle CLARA, au Centre Léon Bérard et à Santé publique France pour des études d'impact environnemental et sanitaire.

**DÉCEMBRE 2023** : La Métropole, Eau du Grand-Lyon et le SMEP Rhône-sud engagent 20M€ pour restaurer la qualité de l'eau à Givors, Grigny, Solaize et Marcy l'Étoile, et sécuriser à plus long terme l'approvisionnement de 200 000 habitants.

**AOUT 2024** : Victoire judiciaire ! La Métropole obtient une expertise indépendante pour prouver la responsabilité des pollueurs et appliquer le principe du « pollueur-payeur ».

## # POLLUTION INDUSTRIELLE : ET SI LE VRAI DANGER, C'ÉTAIT D'EN PARLER ?

Le 18 juin 2024, en campagne pour les législatives, deux militants du Nouveau Front Populaire ont été interpellés alors qu'ils tournaient un clip devant l'usine Arkema de Pierre-Bénite pour alerter sur les PFAS et l'importance d'élire une députée engagée. Bien que filmant depuis l'espace public, ils ont été encerclés par huit agents - cinq de la sécurité du site et trois de la Brigade Anti-Criminalité - et sommés de cesser leur enregistrement sous prétexte de «risque d'espionnage industriel», alors même que ces vues sont accessibles sur Google Street View.

Après un contrôle d'identité et un fichage, la BAC a exigé la suppression de la vidéo. Cet incident, disproportionné et infondé juridiquement, soulève de sérieuses inquiétudes sur la liberté d'expression et la **RÉPRESSION DES MOBILISATIONS ÉCOLOGISTES**.

CEs ECOTERRORISTES  
qui MENACENT LA FRANCE



Huit militants écologistes sont poursuivis pour une **ACTION NON VIOLENTE** sur le site d'Arkema en 2023. Sans surprise, M. Moroge s'était empressé de condamner cette action : « Les exactions et la violence n'ont pas lieu d'être (...) Je condamne ce qu'il s'est passé avec la plus grande fermeté ». Curieusement, il n'a jamais montré autant d'indignation face aux pollutions industrielles ! Tandis que les industriels pollueurs échappent aux sanctions, la répression judiciaire s'abat sur les militants écologistes. **MAIS QUI SONT LES VÉRITABLES CRIMINELS**: ceux qui dénoncent un danger public, ou ceux qui s'efforcent de le dissimuler ?

**MEME PAS HONTE !** Pas de petit profit pour Arkema, qui continue de faire payer 85 € par an pour des jardins ouvriers contaminés. Alors qu'il est déconseillé de consommer ces légumes, les plus modestes s'empoisonnent en cultivant des sols toxiques !